

Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages

Précolaire

Année scolaire 2017-2018

Voici des informations concernant l'évaluation des apprentissages de votre enfant et la communication des résultats au cours de l'année scolaire 2017-2018.

Pour pouvoir donner un jugement sur l'acquisition des compétences et des connaissances dans le bulletin, votre enfant complètera des situations d'évaluation en cours d'étape ainsi qu'à la fin de l'étape.

Première communication écrite

- Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant
- Communication acheminée à la maison par votre enfant le 12 octobre 2017

Bulletin 1

- Étape : Du 30 août 2017 au 13 novembre 2017
- Bulletin acheminé par courriel le 20 novembre et rencontre avec l'enseignante les 23 et 24 novembre 2017

Bulletin 2

- Étape : Du 14 novembre 2017 au 23 février 2018
- Bulletin acheminé par courriel le 13 mars 2018
- Possibilité de rencontre avec l'enseignante sur rendez-vous

Bulletin 3

- Étape : Du 26 février au 22 juin 2018
- Bulletin acheminé par courriel au plus tard le 10 juillet 2018